ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Dimanche 2 juillet 1899 (12 messidor An 107 de la République), 183e jour de l'année, 12e jour de l'été.

Lever du soleil : 4 h. 3. Coucher 8 h. 4'.

Mairie. — Les bureaux sont fermés toute la journée ; l'état-civil est ouvert jusqu'à midi.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Marché aux Fleurs, Grande Place, jusqu'à une heure.

Marché aux oiseaux et aux chiens. — Place Chevreul, jusqu'à 1 h. 1/2.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. à 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Musée artistique, archéologique, ethnographique et d'histoire naturelle, place Chevreul, ouvert de 10 heures à 2 heures.

Parc de Barbieux. — De 5 à 7 h. fanfare Delattre.

Caisse d'épargne. — Caisse postale à tous les bureaux de postes, ouverte jusqu'à une heure. Caisse d'épargne de Roubaix, 5, rue du Château, ouverte pour les dépôts de 9 à 11 heures du matin, pour les remboursements à 11 h. 1/2.
A 2 h. 1/2, réunion de la commission départementale.

Ecole de natation. — Ecole payante, entrée quai de Lorient.

Ecole gratuite, entrée rue Turgot.
Ouverture à 5 h. du matin, fermeture une demi-heure après le coucher du soleil.

Ducasse du Pile. — Fête de quartier.

LES TRAMWAYS

(Premier article)

Nous avons donné hier matin des indications déjà suffisamment complètes sur la nouvelle convention relative aux tramways, que le Conseil municipal, après de longues études des services municipaux et un examen approfondi de ses commissions, a adopté dans sa séance de vendredi. Mais il nous faut y revenir, tant cette affaire présente d'intérêt pour la population et ce sera la l'objet de plusieurs articles.

Les nouvelles lignes

Tout d'abord et comme nous l'avons dit, le Conseil municipal a tenu à donner satisfaction dans la plus large mesure aux vœux de nos concitoyens, par la création de nouvelles lignes, qui desserviront tous les points de la ville encore privés de moyens rapides de circulation : le nouveau et l'ancien réseau constitueront ainsi un ensemble parfait.

Les lignes du réseau complété et étendu sont au nombre de onze et en voici la description sommaire :

Ligne N° 1. — De Roubaix à Croix

Place de la Gare, rue de la Gare, Grande Place, rue Neuve, rue de Lille jusqu'à la limite du territoire ; longueur : 2,275 mètres environ.

Ligne n° 2. — De Roubaix à l'Union.

Cette ligne se prolonge sur Tourcoing). Rue de Tourcoing (limite de Roubaix) place de la Fosse-aux-Chênes, rue du Collège, Grande-Rue, Grande Place, rue Neuve, boulevard de Paris, boulevard de Douai, rue de Barbieux, jusqu'à la limite du territoire de Roubaix. Longueur : 4.560 mètres environ.

Ligne n° 3. — De Roubaix à Wattrelos.

Grande Place, Grande Rue et chemin de grande communication n° 9 jusqu'à la frontière, soit la caserne des douanes françaises. Longueur 5,080 mètres environ.

Ligne n° 4. — De Roubaix à Mouvaux

Grande Place, rue Saint-Georges, rue du Brand Chemin, rue de Mouvaux, et chemin de grande communication n° 9, Longueur 2.800 mètres environ. Une variante fait partir cette ligne de la gare, elle semble peu praticable.

Ligne n° 5. — De Roubaix à Lannoy

Place de la Gare, rue de la Gare, Grande Place, rue Pierre Motte, boulevard Gambetta, rue de Lannoy, et route départementale n° 19 jusqu'à la place de Lannoy. Longueurs à exploiter : sur Roubaix, 3,880 mètres, sur Lys-lez-Lannoy, 700 mètres, sur Lannoy, 400 mètres ; ensemble 4.920 mètres environ.

Ligne n° 6. — De Roubaix à Tourcoing (par la Gare)

Avenue de la République, rue d'Alsace, place de la Patrie, rue Saint-Vincent-de-Paul, rue de l'Alma, place de la Gare, rue de la Gare, Grande-Place. Longueur à exploiter : 1.990 mètres environ.

Ligne n° 7. — De Roubaix à Leers

Place de la Gare, rue de la Gare, Grande Place, rue Pierre Motte, boulevard Gambetta, rue de Lannoy, ou éventuellement rue Sainte-Elisabeth, boulevard de Belfort, place Faidherbe, Boulevard de Beaurepaire, rue Molière, rue de Sévigné, rue de Valenciennes, boulevard de Beaurepaire, chemin d'intérêt commun n° 112 jusqu'à la place de Leers. Longueur 7.030 mètres environ.

Ligne n° 8. — De l'Epeule

Gare de Roubaix-Wattrelos, rue de Sévigné, boulevard de Mulhouse, boulevard de Reims, boulevard de Lyon, place du Travail, boulevard de Lyon, boulevard Lacordaire, rue de Barbieux, boulevard de Douai, boulevard de Paris, boulevard de Cambrai, rue Montesquieu, boulevard Montesquieu, rue de l'Epeule, rue de l'Alouette, rue du Chemin de Fer, rue de l'Alma, place de la Gare, rue de la Gare, rue de Blanchemaille, rue de la Chapelle-Carrette, place de la Fosse-aux-Chênes, rue Daubenton, jusqu'au boulevard de Metz. Longueur : 7.100 mètres environ.

Ligne n° 9. — De la gare au Cartigny

Place de la Gare, rue de la Gare, Grande Place, Grande Rue, rue du Collège, rue Pellart, place d'Audenaerde, rue Parmentier, boulevard de Strasbourg, rue de la Vigne, rue du Cartigny, chemin d'intérêt commun n° 91 jusqu'au parvis de l'église St-Vincent Longueur, 4,130 mètres environ.

Ligne N° 10. — de Roubaix à Hem

Place de la Gare, rue de la Gare, Grande-Place, rue Neuve, rue du Moulin, rue de Beaumont, rue Claude-le-Lorrain, rue Nicolas-Poussin, boulevard du Cateau, place du Travail, boulevard de Fourmies, avenue des Villas, boulevard de l'Empenpont, jusqu'au chemin de grande communication n° 6 ou la ligne se subdivise en deux tronçons, l'un allant à la place d'Hem, l'autre suivant le chemin de grande communication n° 6 jusqu'au pont de la Marque. Longueur 7.275 m. environ.

Ligne N° 12. — De la Gare au Sapin Vert

Place de la Gare, rue de l'Alma, rue Archimède, rue Jacquart, rue Turgot, rue Voltaire boulevard de Metz, boulevard du Moulin Tonton et chemin d'intérêt commun n° 112 jusqu'à la halte du Sapin Vert sur la ligne de Somain à Tourcoing. Longueur 3,770 mètres.

La ligne n° 1 de Roubaix à Croix, desservie par les voitures de la Compagnie de Roubaix permettra aux habitants de la rue de Lille et des rues adjacentes de se rendre directement à la gare, sans transbordement, sans avoir à traverser la Grande Place pour courir du car à vapeur au tramway électrique. Mais pour cela les communications directes et sans changement de voiture entre la Grande Place de Roubaix et le centre de Lille par Croix, ne seront pas supprimées.

En effet, et en raison de l'amélioration prochaine qui va être apportée sur cette ligne de Roubaix-Lille par la substitution de la traction électrique aux locomotives plutôt poussives qui font actuellement le service, une clause spéciale autorise la compagnie à faire établir un troisième rail entre la limite de Croix et la Grande Place, pour permettre aux trains venant de Lille, et qui circulent, eux, sur une voie de 1 m. 44, d'aboutir sans transbordement devant la Bourse.

La ligne n° 2 reliera l'extrémité de Roubaix vers Barbieux à la Grande-Place, à la Fosse-aux-Chênes, au Pont-Morel et à Tourcoing, et il est facile d'apprécier ainsi son importance et les services qu'elle rendra.

Les lignes 3, 4, 5 et 6 existent déjà. La ligne n° 7 qui s'arrête maintenant à la gare du Pile reliera Roubaix à Leers et déterminera une circulation intéressante entre les deux communes.

La ligne n° 8 doit desservir l'Epeule. C'est une ligne de ceinture, traversant des quartiers populeux, mettant en communication rapide des centres actifs et jusqu'alors négligés. La ligne n° 9 servira tout le nouveau et important quartier du Cartigny.

La ligne n° 10 est une des plus instamment réclamées et une des plus impatiemment attendues : de la Gare elle va à Hem, par le Moulin de Roubaix, desservant le Raverdi, la Potennerie, Beaumont et permettant l'ouverture du superbe boulevard que la commune d'Hem va tracer.

Le Fontenoy, le Cul-de-Four, les Couteaux et le Hutin sont reliés à la Gare par la ligne n° 11 dite du Sapin-Vert.

Enfin, si l'on observe que la Compagnie est autorisée à incorporer dans son réseau, la ligne de tramways électriques de Mouvaux à Comines concédée à la Compagnie française des voies ferrées économiques, par décret en date du 25 mars 1899, il ressort que Roubaix va être mis en communications faciles et rapides avec Leers, Hem, Comines et les régions traversées, comme il l'est déjà avec Lannoy, Lys et Wattrelos, en même temps que tous ses quartiers seront pourvus de lignes électriques.

Les travaux des lignes nouvelles devront être commencés dans le délai de un mois après l'approbation des projets. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que le réseau complémentaire soit en état de réception définitive et livré à l'exploitation dans un délai maximum de six mois à partir de la même date, sauf les lignes n° 8 de l'Epeule, n° 9 du Cartigny et n° 11 du Sapin-Vert pour lesquelles ce délai est porté à douze mois à partir de la même date. En ce qui concerne la ligne n° 10 de Hem, la Compagnie aura la faculté d'ajourner la construction de la partie de la ligne située au-delà de l'Avenue des Villas jusqu'au moment où le boulevard de l'Empenpont projeté, pourvu d'une chaussée pavée ou macadamisée, sera livré à la circulation publique.

Dans toute l'étendue de la commune, disions-nous hier, il ne sera plus perçu pour le parcours effectué sur une ligne, quel que soit sa longueur, que 0,10 centimes en 2e cl. et 0,15 en 1re. Cette réduction des tarifs fera l'objet de notre prochain article. Les avantages obtenus à ce point de vue sont considérables.

Gustave LESUR.

LA NOUVELLE LOI

SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

C'est hier, 1er juillet, qu'est rentrée en vigueur la nouvelle loi sur les accidents dont sont victimes les ouvriers dans les usines.

Cette loi, sans être parfaite, va, néanmoins, rendre d'importants services à la classe ouvrière. Les bases principales sont celles-ci : L'ouvrier, quand il sera blessé, touchera, pendant tout le temps qu'il cessera le travail, la moitié de son salaire ; de plus il aura droit à tous les soins du médecin et aussi à tous les médicaments nécessaires à sa guérison.

Qui devra payer ? Le patron. Celui-ci s'est déjà mis d'accord avec les compagnies d'assurances. Peu importe pour les travailleurs. Le principal c'est qu'ils aient la certitude qu'en toutes circonstances, quand ils seront victimes d'accidents, ils auront au moins une partie de leur salaire qui, jusqu'à présent, ne leur était pas garanti.

Dans quelles mesures sera fixé ce salaire ? C'est ici une question importante qui se pose.

A Roubaix, comment paiera-t-on les tisserands, les rattacheurs et les autres ouvriers dont le salaire est variable ?

Il nous semble que les syndicats ouvriers ont pour devoir d'intervenir dans cette question et que ce sont eux qui doivent, d'accord avec les patrons, nous le voulons bien, fixer ces salaires.

Les ouvriers blessés auront la faculté de se faire admettre à l'hôpital. Ce sont les patrons qui, là encore, étant donné qu'ils doivent aux blessés les soins médicaux et pharmaceutiques, paieront pour les soins qui leur seront donnés.

Encore une fois, c'est une loi en faveur des ouvriers. Mais il faut que ceux-ci veillent, car par tous les moyens possibles les patrons essaieront de s'éviter les charges quelle fait peser sur eux.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la nouvelle loi sur les accidents du travail.

Un grave accident. — Un journalier du nom de Gustave Debucquois, âge de 42 ans, demeurant rue de la Huche, 26, étant ivre, monta sur un four à briques, au pont Daubenton, dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit et demi.

Pendant l'équinbre, il tomba sur le sol, d'une hauteur de sept mètres ou il resta inanimé.

C'est là que le trouvèrent, vers 4 heures du matin, des briquetiers arrivant au travail.

Ils lavèrent le blessé, le soignèrent du mieux qu'ils purent et allèrent querir le docteur Montaigne, qui constata que le blessé avait de graves lesions à la colonne vertébrale et quelques plaies à la tête et au front.

Le docteur l'a fait transporter d'urgence à l'Hotel-Dieu.

L'élection de la Mutualité. — Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, le scrutin pour l'élection du représentant des sociétés de « Secours mutuels libres », qui avait été fixé au dimanche 9 juillet, est reporté au dimanche 23 juillet.

Le scrutin pour l'élection du représentant des sociétés de « secours mutuels approuvées » reste fixé au dimanche 2 juillet.

Les délégués des sociétés approuvées de Roubaix : Les employés de commerce, la Sainte-Camille, les Ouvriers de bâtiments, la Jeanne-d'Arc, la Prévoyance de l'industrie et du commerce roubaisiens, la Saint-Eloi, la société François Xavier, la Prévoyance scolaire, la Fraternité, la Sainte-Famille devront donc remettre leurs bulletins de vote à la mairie, salle des adjudications, **le dimanche 2 juillet entre dix heures et midi.**

Les routes des travailleurs. — Un ouvrier de chez M. Seynave-Dubocage, fabricant de raccords en fer, 27, rue de la Fosse aux Chênes, nommé François Bouquet, âgé de 20 ans forgeron, demeurant rue Jacquart, s'est donné un coup de marteau sur le pouce, en travaillant dans la forge.

Cet accident a amené un écrasement de la phalangette du pouce ce qui, au dire du docteur Ballenghien, amènera une incapacité de travail de 20 jours environ.

Les contraventions. — La police a dressé hier quatre contraventions dont une pour défaut de balayage, deux pour ivresse, une pour cabaret ouvert après l'heure.

Saisie de poissons. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a saisi vendredi matin, au Minck, cent cinquante kilogs de poissons reconnus impropres à la consommation.

Départ pour le Sanatorium. — Samedi matin à 6 h. 23, 80 enfants des écoles municipales sont partis au Sanatorium de St-Pol-sur-Mer.

Ceux qui ont séjourné dans cet établissement pendant le mois de juin sont rentrés à Roubaix à 7 h. 58 du soir.

Mordu par un chien enragé. — Samedi matin, vers 7 heures, un enfant demeurant rue Lacroix, impasse Jacob, passait Grande-Rue, lorsqu'il fut mordu au poignet par un chien de la race dite berger.

Le chien fut aussitôt conduit à l'Abattoir et M. Sempol, concierge l'abattit immédiatement.

Examiné par M. Boittiaux, vétérinaire municipal, le chien fut reconnu atteint d'hydrophobie.

L'enfant a immédiatement été dirigé sur Lille, pour suivre le traitement à l'Institut Pasteur.

La police a ouvert une enquête pour découvrir le propriétaire du chien enragé.

Un enfant blessé en jouant. — Le jeune Camille Perrin, âgé de 6 ans, demeurant rue des Fosses, 126, cour Lacroix, jouait avec ses camarades et courait à toutes jambes, hier matin, vers 10 heures, dans la cour de l'école des garçons de la rue Pierre-de-Roubaix.

Tout à coup, le petit espiègle fit une chute si malheureuse qu'il se fractura la cuisse gauche.

Après avoir reçu les soins du docteur Lherbier, le petit blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Certificat d'études. — Hier ont eu lieu, à l'Institut Sevigné, les examens du certificat d'études primaires, pour les élèves des écoles de filles du canton de Roubaix-Ouest.

Sur 124 inscrites 119 étaient présentes et 114 ont été admises.

Prix départementaux décernés :

1er Thomas Denise, élève de l'Institut Sevigné, 57 p. 1/2.

2e Dedeurwaerder Marie, élève de l'Ecole publique, rue Soubise, 57 p.

3e Jaeze Julie, élève de l'Ecole publique, rue Soubise, 56 p. 1/2.

Mentions de dessin : Mlles Ployette Berthe Thomas Denise, Debaillie Célina, Demuyinck Jeanne, Desmet Henriette, Dhalluin Clémence, Dupont Léocadie, Mormentyn Germaine, Saval Louise, Cocheteux Six.

Postes et télégraphes. — A dater du 1er juillet et par suite des modifications dans la marche des trains :

La 5e levée de la boîte au bureau central sera avancée de 20 minutes et reportée à 11 heures 35 du matin pour la ligne de Lille, Paris, Angleterre.

La 2e levée des boîtes supplémentaires sera également avancée de 20 minutes et commencera à 10 heures du matin.

Réunion du Cercle d'Etudes sociales. — Le Cercle d'Etudes sociales se réunira lundi soir, à 8 heures précises, à « la Paix », boulevard de Belfort.

Ordre du jour : 1° Discussion doctrinale ;
2° Article 1er de la partie économique du Parti ouvrier ;
3° Revue des faits politiques.

Vol avec effraction. — Dans la nuit de vendredi à samedi, d'audacieux malfaiteurs ont mis à contribution le magasin de bijouterie tenu par M. Georges Perrot, 60 rue de la Gare.

M. Perrot, entendant vers deux heures du matin, un bruit insolite se leva et constata que la glace de sa vitrine était brisée, les volets enlevés et la barre de fermeture tordue.

Dérangés dans leur opération, les malfaiteurs n'ont pu enlever que 3 montres en or, d'une valeur totale de 300 fr.

Les volets enlevés ont été retrouvés au coin de la rue de l'Hospice et de la rue de l'Espérance.

Une enquête a été ouverte au commissariat du 1er arrondissement.

Fête nationale. — Concours de chant. — Les concurrents des sections comiques qui se disposent à y prendre part, sont invités, lors pu'ils iront se faire inscrire, à se munir de leurs chansons les plus drôles.

Ces concours étant suivis, avec beaucoup d'intérêt, par de nombreuses familles, MM. les chanteurs sont priés de ne faire leur choix que dans le répertoire de bon goût. D'ailleurs, les chansonnettes seront soumises à un rigoureux contrôle et toutes celles susceptibles de froisser la morale et les bonnes mœurs seront impitoyablement rejetées.

Chronique colombophile. — Mercredi 5 juillet, de 4 à 7 h. 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le concours sur Bordeaux, organisé par l'Union Fédérale et donné au siège de la société « la Hirondelle », établie chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare.

500 fr. de prix d'honneur répartis aux vingt premiers pigeons vainqueurs, plus trois magnifiques régulateurs, dont aux deux premières séries de deux pigeons non désignés volant au même colombier.

Un aux premiers pigeons désignés de chaque amateur.

Concerts. — Voici le programme des concerts publics qui seront donnés, le dimanche 2 et le jeudi 6 juillet courant, au Parc Barbieux et place de la Liberté, par la fanfare Delattre :

Première partie. — 1. Toupinel, allegro militaire. — 2. La Vivandière, fantaisie. — 3. L'Almée, redowa orientale. — 4. Terpsichore, fantaisie-ballet.

Seconde partie. — 1. Philomène et Clara, polka pour pistons. — 2. Marche aux flambeaux. — 3. Razzia, galop militaire.

Il est facile de se rendre compte que nulle part on ne vend meilleur marché qu'à la

PHARMACIE LAGNEAU, A LYS

Produits de première qualité. Portes remises

JOSEPH CLAUSS

Horloger de la ville de Roubaix, rue de Pommelet, 104, Roubaix. Réparations à prix cédulits, concernant l'Horlogerie et l'Electricrite.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 1er juillet 1899

NAISSANCES. — Louise Béghin, rue de l'Ommelet, 63. — Celina Lamblain, rue de la Perche, imp. Beaumarchais, 21. — Georges Lampe, rue Delezenne, 35. — Jules Desrousseaux, rue de Dunain, cour Flamencourt, 20. — Albert Clays, rue Daguesseau, imp. Kleber, 4. — Georges Degant, boulevard de la République, 72.

DÉCÈS. — Angèle Vandersecken, 19 ans, rue Voltaire, 1. — Joseph Thallier, 5 mois, rue Blanchemaille. — Rosine Barennes, 49 ans, rue de Croix, 25. — Jeanne Wibaux, 6 mois, rue du Grand Chemin, 15. — Flore Lallemain, 35 ans, rue Corot.

CROIX

Le sectionnement au conseil municipal. — C'est vendredi qu'est venu devant le conseil municipal le projet de sectionnement électoral présenté au Conseil général par MM. Chatteleyn, Roussel et Eugène Motte et sur lequel M. Achille Rousseau, de Roubaix a enquêté avec l'aide de gros bonnets de Croix qui se sont mis en quatre pour trouver 106 signatures favorables.

Voici le texte complet de la délibération du Conseil municipal. Cette délibération remet entièrement les choses au point et malgré la *Croix du Nord* et le *Journal de Roubaix*, le public jugera que la réponse du berger Bonsens à la bergère Rousseau est suffisamment explicite pour mettre à nu les manœuvres jésuitiques des porte-drapeaux de la réaction au Conseil général.

Le Conseil,

Vu la délibération du Conseil général du Nord, en date du avril 1899, décidant de soumettre à l'enquête prévue par la loi la demande en sectionnement électoral formulée par MM. Chatteleyn, Roussel et Eugène Motte, demande à l'appui de laquelle il n'est pas fourni de motifs démontrant la nécessité de la mesure proposée ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 19 mai 1899, ordonnant ladite enquête du 15 au 22 juin inclus et délégnant M. Achille Rousseau, pour recevoir le 23 juin toutes les déclarations pour ou contre le sectionnement.

Vu les registres de ces déclarations lesquels constatant 106 adhésions au projet, alors que 313 électeurs se prononcent contre son adoption ;

Vu le rapport de M. le commissaire enquêteur, lequel rapport contient des inexactitudes flagrantes que l'on dirait voulues pour essayer d'influer sur l'esprit des membres du Conseil général ;

Considérant que dans sa séance du 21 juin 1877, le Conseil municipal de Croix a réclamé la suppression du sectionnement électoral qui avait été établi à Croix en octobre 1874, suppression qui a été obtenue peu de temps après :

Que dans sa séance du 19 juin 1891, le Conseil municipal à l'unanimité, s'est élevé, par un ordre du jour très significatif, contre une demande de sectionnement qui lui était présentée ;

Attendu que les auteurs du projet ne font pas connaître les raisons pour lesquelles ils proposent le sectionnement et que ce manque d'arguments peut et doit même faire supposer qu'ils n'ont obéi qu'à des mobiles d'un ordre foncièrement politique sans nul souci des intérêts de la commune.

Estimant que la division en trois sections distinctes d'un corps électoral ayant, quoiqu'on puisse dire, une cohésion indiscutable, amenerait fatalement des animosités déplorables et qu'il arriverait que les représentants de deux sections se figureraient, pour une cause ou pour une autre, contre leurs collègues de la troisième section et que, par là, les intérêts des habitants de cette troisième section seraient continuellement sacrifiés aux vues d'une majorité dont les agissements n'auraient pas toujours pour guides le bon droit et l'équité.

Déclarant qu'il n'appartient à personne de soutenir que l'édilité actuelle ait pris parti pour un quartier plutôt que pour un autre, et que son œuvre, seule, peut répondre aux affirmations mensongères de ses détracteurs ;

Protestant contre les termes du rapport de M. le Commissaire-enquêteur qui paraît insinuer que parmi les 313 électeurs qui se sont prononcés contre le sectionnement proposé, la majorité serait composé de cabaretiers qui n'auraient signé que par crainte de représailles ;

Et, sur ce point spécial, ajoutant que M. le Commissaire enquêteur est si malheureux dans ses expressions que l'on est en droit de se demander si l'on ne s'est pas joué de sa crédulité ou si c'est volontairement et par conséquent pour favoriser de louches manœuvres, qu'il produit des allégations si peu fondées ;

Renvoyant à qui le mérite l'injuste supposition de M. le commissaire enquêteur qui semble méconnaître qu'user d'intimidation sur des ouvriers électeurs est plutôt l'apanage des chefs d'industrie qui profitent de leur situation d'employeurs pour obliger leur personnel à faire montre de sentiments qu'ils n'éprouvent pas ;

Considérant d'autre part que M. le commissaire enquêteur ne relève que les déclarations des pensionnaires de l'hospice comme pouvant être entachées de pression alors qu'il est constant et indéniable que des ouvriers et des petits commerçants ne se sont présentés devant lui que contraints et forcés.

Considérant que la commune de Croix n'a qu'une minime superficie de 456 hectares et que la question géographique ne peut être invoquée de ce chef puisque deux sections proposées ne prendraient à elles deux qu'une surface à peu près égale en tiers du territoire.

Relevant incidemment ce fait que pour les communes circonvoisines dépendant des circonscriptions des auteurs du projet, (à l'exception de la ville de Roubaix) il n'est fait aucune demande de sectionnement ce qui indique bien que cette mesure exceptionnelle a un but inavoué parce qu'inavouable.

Attendu que M. le commissaire-enquêteur en son rapport, conclut à l'adoption du projet en mettant irrévérencieusement en cause des opposants qui, cependant, bien que n'étant ni licenciés, ni docteurs en droit, ont tout comme eux-chains, que les industriels, les négociants et autres électeurs patentés, le droit de faire état de leur conviction que le dit projet n'est qu'une manœuvre politique trop mal déguisée pour être nier sans effronterie.

Qu'il a grandement raison en faisant dire aux membres du Conseil municipal *que la commune de Croix, ne jouant pas un bon rôle* (?) puisque cette affirmation est tellement en dehors de la vérité des faits que lui, commissaire enquêteur que sa situation personnelle doit guider ses préventions, est absolument inapte à apprécier comme la population de Croix puisqu'il est étranger à la commune.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil décide :

1° De former opposition au sectionnement électoral projeté, cette mesure n'étant pas réclamée par les électeurs de Croix (313 contre 106 pour) mais bien par les personnages n'habitant pas la localité et dont on est, par cela même, fondé à suspecter l'impartialité.

2° Déclarer de nouveau sa profonde sollicitude pour tous les quartiers de la ville sans distinction, sollicitude qui ne s'est jamais démentie d'un seul instant, quoi qu'en puissent dire et prétendre certains habitants de la commune qui recherchent toutes occasions, mêmes déloyales, de manifester les bas sentiments qu'ils professent à l'égard des laborieux travailleurs de Croix.

3° Inviter l'adjoint du Conseil général sur les faits, passe à l'ordre du jour.

Solidarité. — Le groupe la Revanche a l'honneur d'informer tous les citoyens que c'est aujourd'hui qu'aura lieu la grande soirée chantante, chez Arthur Desreux, rue Colmar, Au p'tit sinci, donnée au bénéfice d'un père de famille malade depuis un an.

TOURCOING

Parti ouvrier français. — Les groupes Les Eclaireurs et les Fils du Travail se réunissent ce soir, à 6 heures, au local du groupe des Eclaireurs, rue de la Belle-Vue. Présence indispensable.

Double arrestation pour outrages et voies de fait à un agent de police. — Hier matin, vers onze heures l'agent Wattel de service dans la rue d'Hondschoote allait dans les estaminets relever les registres de logement, il entra à l'estaminet Lepers où se trouvaient attablés deux individus, les nommés Pierre Plays, 21 ans, domestique demeurant rue de l'Epine, 29 et Mediart Tanchon, 20 ans, homme de peine demeurant rue St-Joseph.

Plays qui était un peu éméché, dit à l'agent : « Tu fais ton malin, parce que t'as des boutons blancs », l'agent ne répondit rien et sortit.

Cela ne fit pas l'affaire des deux énergumènes qui le suivirent dans la rue, se jetèrent sur lui chaussés de sandales et lui apprirent une leçon de boxe et de chausson qui ne fut probablement pas du goût de l'agent, puisqu'il fut obligé de dégainer et de faire des moulinets avec son sabre.

Il ne serait pas parvenu à se rendre maître de ces deux forcenés, si l'agent Vorbeux et un employé d'octroi dont nous ne connaissons pas le nom, n'étaient arrivés à son secours.

Plays et Tanchon ont été conduits au poste central de police et maintenus en état d'arrestation.

Ils seront conduits à Lille demain matin pour répondre de leurs méfaits devant le Tribunal correctionnel.

Vol par effraction. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs restés inconnus ont brisé des carreaux qu'ils avaient enduits de savon à la charcuterie Fremaux, à l'angle des rues d'Alsace et d'Anvers.

Ils ont pénétré dans la charcuterie et ont fait main basse sur les marchandises qui s'y trouvaient tels que jambons, pâtés, saucissons, etc. Le montant du vol est d'une soixantaine de francs environ.

M. Proix, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

Blessures par imprudence. — Hier soir, vers 6 h. 1/2, un jeune écolier de 12 ans, nommé Edouard Deleplanque, demeurant rue de Nancy, 58, revenant de l'école de la rue des Piats, remontait avec ses camarades la rue Duguay-Trouin.

Arrivé en face la nouvelle fabrique en construction de M. Emile Leplat et fils, il quitta ses camarades pour aller voir, on ne sait trop pourquoi les travaux de cette nouvelle fabrique.

Un peintre qui s'y trouvait, nommé Georges Dubly, 17 ans, demeurant rue Auber, travaillant pour le compte de M. Dhalluin, rue du Château, lui jeta dans la figure de la chaux pulvérisée que l'enfant reçut dans les yeux.

Le pauvre petit en proie à d'horribles souffrances se jeta par terre ; des voisins le conduisirent chez M. Périn, rue Haute, où il reçut les premiers soins de M. le docteur Carrette qui espère lui sauver la vue.

Georges Dubly prétend que depuis un certain temps il était ennuyé par les gamins et que c'était pour le faire avoir peur qu'il avait jeté cette chaux, ne croyant pas qu'il l'aurait reçue dans les yeux.

Un procès-verbal a été dressé à sa charge.

Les routes des travailleurs. — Une retordeuse de l'établissement François Masurel frères, rue Dewailly, Romaine Quatrecœur, 30 ans, demeurant rue de la Latte, 150, a eu le bout de l'index droit pris dans son métier, qu'une autre ouvrière remit en marche par mégarde.

Une plaie s'est déclarée.

M. le docteur Leduc a prescrit un repos de 6 jours.

M. Gustave Ravaux, 44 ans, homme de peine à l'établissement Alphonse Pollet, fabricant de tissus, rue de Bradford. En voulant casser un boulon s'est donné un coup de marteau sur le pouce gauche. Il a eu la première phalange du pouce gauche écrasé, l'os a été pulvérisé et a dû être enlevé par M. le docteur Bernard qui a déclaré que l'incapacité de travail sera d'une quinzaine de jours.

Jeu de balle. — La Commission de la Paume tourquennoise informe les amateurs qu'elle organise pour les dimanches 16 et 23 juillet sous les auspices de l'Administration municipale, un concours entre les sociétaires et joueurs habitant Tourcoing.

Ce concours, auquel de très beaux prix seront attribués, se fera place des Phalempins.

Les joueurs sont priés de se faire inscrire sans retard au local de la société, 12, rue Fin de la Guerre.

Blanc-Seau. — *Carrousel vélocipédique.* — Le Véloce-Club du Blanc-Seau organise pour le dimanche 16 juillet, un grand carrousel vélocipédique avec 200 fr. de prix. — 1er prix : 50 fr.

Inscription au siège de la Société, chez M. Brakeseld, près du pont tournant du Blanc-Seau, à partir de 1 heure de relevée.

ÉTAT CIVIL DE TOURCOING

du 1er juillet 1899

NAISSANCES. — Ermenille Berteloot, rue St-Pierre. — Julien Delisse, rue de la Fin de la Guerre. — Marie Caus, rue de Tuinin. — Henri Debucquoy, rue Colbert. — Renée Mas, rue Buffon. — Arthur Vandermalière, rue de Mons. — Julien Leveugle, rue de la Marlière. — Ferdinand Vanoverschelde, rue de Beauvais. — Hélephonse Leclercq, au Pont de Neuville.

DÉCÈS. — Henri Roffin, 19 mois, rue Marengo, 20. — Palmyre Benoit, 11 mois, rue des Champs, 149. — Lucienne Fourneau, 13 mois, rue du Blanc-Seau.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 1er juillet 1899

Président : M. Martin

Aucune affaire saillante aujourd'hui à signaler, rien que de très banal dans cette audience qui a été très courte.

Affaires diverses. — Vaneste Louis, pour coups à Mme Langlet à Lille : 15 jours de prison.

— Paux Albert, pour fraude : 6 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour le même délit, Bresson : 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

— Hughe Edouard, pour infraction à un arrêté d'expulsion, 20 jours de prison.

— Cesar Poissonnier, pour outrage public à la pudeur : 4 mois de prison et 25 francs d'amende.

— Soudant Joseph, abus de confiance à Lille : 1 mois avec sursis.

— A. S..., pour un outrage public à la pudeur, s'il est convenu d'appeler ainsi le fait d'oublier d'entrer dans un urinoir, 24 heures de prison.

— Lehert Siméon, maître maçon, à Croix, 150 fr. d'amende pour coups à l'ami de sa nièce.

— Leclercq Arthur, de la Madeleine, 15 jours de prison pour coups.

— Jeanne Flament, couturière à Lille, fait opposition à un jugement rendu par défaut il y a deux ans, et la condamnant à huit jours de prison pour abus de confiance au détriment de son propriétaire.

Acquittée.

— Dompsin Angèle, pour vol d'un jupon à Lille : 16 francs avec sursis.

— Devilde Henri, a casse la vaisselle et a donné des coups à Mme Leonie Gossens, cabaretière au pont de Marcq-en-Baroeul, 15 jours de prison.

— Le sieur J..., sujet belge, a volé 125 francs à son patron, à Lille, 6 mois de prison avec sursis.

— Labit Joseph a été condamné le 8 juin dernier à 3 mois de prison pour coups à Mme Daeden, aubergiste à la Madeleine, 239, rue de Marquette.

Après avoir consommé pour 2 fr. 80, il refusa de payer et rossa la cabaretière.

Les 3 mois sont maintenus.

— Pour infraction à la loi sur les étrangers sont condamnés à 5 francs d'amende avec sursis : Billet Julienne, Rémi Kellels, Henri Suytens, René et Clement Vandamme, Alois Ulem, Arthur Snauvard, briquetiers à Quesnoy-sur-Deûle, sujets belges.

— Les autres affaires ont été renvoyées à des audiences ultérieures.

TOUJOURS DROLE

Dans mon lavabo d'eau limpide,
Je fais mousser vos *Congos* fins ;
Quand je suis lavé je le vide,
Lorsqu'il est vide je le plains.

Fabrice Carlet,
rue Saroumine, Victor Fais fer.

Palais des nouveautés, 32, Grande Rue, à Roubaix. Voir à la 4e page la grande mise en vente de chemisettes et tissus de coton.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE. — Succès scolaires. — Vendredi ont eu lieu les examens du certificat d'études pour le canton Nord. L'école laïque des garçons de notre ville s'est particulièrement distinguée ; en effet, sur 29 élèves présentés 27 ont été reçus.

Au nom de la population républicaine et socialiste, nous prions M. Solau, le distingué et dévoué directeur de l'école, MM. ses adjoints ainsi que les lauréats de bien vouloir agréer nos modestes félicitations pour les succès obtenus.

A leur retour à Lille, nos écoliers s'étaient groupés et précédés d'un camarade portant un drapeau, ils ont parcouru les différents quartiers de la ville en chantant les refrains les plus gais. Devant l'école ils ont entonné la Marseillaise.

Sur tout le trajet qu'ils ont parcouru, ils ont rencontré l'accueil le plus sympathique, et nous avons entendu, dans un groupe de mères de famille, en les voyant avec une allure si décidée, dire : « Ceux-là ne seront jamais des Flamidiens. »

Dans un autre groupe, on regrettait beaucoup que tous ces enfants n'obtenaient aucune récompense pour leur assiduité, à l'étude, alors que les enfants de la ville de Lille ont la chance d'aller passer une journée à la mer. Partout dans la ville l'on se dit que la municipalité aime mieux le curé que l'instituteur, l'église que l'école, cela est évident puisque pour un curé on dépense l'argent sans compter que pour lui faire une demeure des plus luxueuses, pour lui faire une superbe réception, alors qu'on se soucie si peu des écoles. Pas de cantines scolaires, par de patronage laïque, pas d'encouragement aux sociétés d'anciens élèves et enfin des cours d'adultes qui durent trois mois au plus par an.

Patientez, citoyennes, mères de famille, la question des écoles et des institutions post-scolaires sera la première réforme qu'aborderont résolument l'an prochain les élus socialistes qui seront envoyés à l'hôtel